

Le président

Lettre aux Conseils en propriété industrielle

Le 17 mai 2010

Chère Consœur, Cher Confrère,

Je me réfère à ma précédente lettre du 10 mai 2010.

En date du 12 mai 2010, s'est réuni le groupe de réflexion et de travail sur le rapprochement¹.

1°- Les personnes de ce groupe de réflexion et de travail présentes à la réunion ont estimé qu'il était opportun que la Compagnie approuve le projet d'amendements au projet de loi dit « de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées » qui nous a été communiqué fin avril par la Chancellerie, en ce qu'il prévoit l'interprofessionnalité capitalistique² entre professions du droit, du chiffre et des CPI, dans le cadre d'une même SPFPL détenant des parts dans des sociétés d'exercice des professions en question.

C'est également la position de votre bureau et c'est la position de principe qui sera communiquée au ministère de la Justice dans les délais impartis.

Le projet de loi prévoyant l'interprofessionnalité capitalistique par la voie d'une SPFPL sera bien sûr complété par des textes réglementaires portant sur les dispositions d'application et les modalités de mise en œuvre. Celles-ci sont tout aussi importantes que le principe même de l'interprofessionnalité capitalistique. C'est pourquoi nous souhaitons en débattre avec vous.

2°- Après discussion, il a été approuvé de façon unanime, dans une hypothèse alternative, le principe de la formule du « paquet rapprochement », constitué de la combinaison :

passerelle élargie
+ double exercice professionnel
+ interprofessionnalité capitalistique,

cet ensemble formant un tout indissociable.

Les discussions ont porté également sur les dispositions d'application et les modalités de mise en œuvre de chacun des trois aspects de ce « paquet rapprochement ». Ont été évoqués par exemple, la formation des nouveaux entrants dans la profession de CPI, le CEIPI, la répartition des rôles entre avocats et CPI dans un contexte d'interprofessionnalité capitalistique, la position des CPI salariés, cette liste de points n'étant qu'illustrative.

Votre bureau recommande d'approuver le principe de la formule du « paquet rapprochement ».

Votre bureau estime qu'il est important que vous soyez bien informés sur le principe et les conséquences de ce « paquet rapprochement », mais également que nous puissions débattre de ses dispositions d'application et de ses modalités de mise en œuvre.

¹ Rappel de la composition du groupe de réflexion et de travail : les membres du bureau de la CNCPI, les membres du conseil consultatif, les présidents (et les vice-présidents lorsqu'ils existent) des commissions de la CNCPI et les membres du bureau de l'ACPI (Association des Conseils en Propriété Industrielle)

² Interprofessionnalité capitalistique mais non interprofessionnalité d'exercice

C'est pourquoi :

**Le « paquet rapprochement » sera présenté et discuté,
et ses dispositions d'application et modalités de mise en œuvre débattues
à la réunion d'information et de discussion, organisée par la CNCPI pour les CPI,
réunion qui se tiendra le lundi 31 mai 2010 à 14 heures,
en les locaux de l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris**

Chère Consœur, cher Confrère, non seulement le calendrier semble devoir s'accélérer, mais le moment est très important, tant pour chacun de vous individuellement que pour notre profession prise collectivement et au-delà pour la filière française de la PI.

En effet, le « paquet rapprochement » a de nombreuses implications :

- quant à ses dispositions d'application et modalités de mise en œuvre, comme exposé plus haut
- sur nos stratégies professionnelles tant individuelles que collectives,
- sur les structures sociales de nos cabinets,
- sur l'accès à la profession et la formation des futurs CPI,
- sur la manière d'organiser les cabinets,
- sur le périmètre de notre action dans le cadre d'une interprofessionnalité capitalistique.

Aussi, votre bureau recommande au plus grand nombre d'entre vous, et au plus grand nombre de cabinets de CPI, d'être présents à cette réunion d'information.

Je vous rappelle mon invitation à nous faire savoir préalablement tel ou tel point particulier que vous souhaiteriez voir aborder, en nous adressant un courriel à l'adresse électronique cncpi@club-internet.fr.

3°- Le bureau envisage de constituer trois groupes de travail ouverts à tous les CPI, ayant pour but de creuser chaque thème et de faire des propositions sur les dispositions d'application et les modalités de mise en œuvre:

- Structure capitalistique (SPFPL) – Animateurs : Virginie Zancan et Cyra Nargolwalla
- Formation et accès à l'avocature – Animateurs : Alain Michelet et Xavier Demulsant
- Double exercice professionnel (des personnes physiques possédant les deux titres de CPI et d'avocat) Animateur : Thierry Desbarres et François Pochart.

Compte tenu de l'absence de nombre d'entre vous dans les prochains jours, pour cause de participation au congrès de l'INTA, le bureau estime que le plus efficace est que les groupes de travail se réunissent après la réunion du 31 mai, en fonction précisément des débats de cette réunion.

Bien à vous,

Christian Derambure